



au cœur de l'action

# L'affiche

Décembre 2015

1<sup>er</sup> degré

Enseignants

**Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)**

**Le Spelc exige une augmentation importante.**

La reconnaissance du travail effectué doit aboutir à un montant identique à la prime ISO du 2<sup>nd</sup> degré !

**Retraites complémentaires**

Dès 2019, à partir de la génération 1957, mise en place d'un *malus* Agirc-Arcco lors du départ à la retraite de base avec le taux plein.

**Le Spelc exige que le RETREP prenne en charge ce *malus* pendant toute la durée de son application !**

Pour son enfant scolarisé dans l'établissement où il exerce,  
le salarié peut bénéficier  
**d'une réduction tarifaire sur les frais de restauration.**

Elle n'est pas encadrée par la convention collective  
mais propre à chaque établissement.

**N'hésitez pas à solliciter ce tarif préférentiel !**

Salariés des  
établissements

**De bonnes raisons  
d'adhérer au Spelc !**



[www.spelc.fr](http://www.spelc.fr)

au cœur de l'action